

Compte rendu du conseil municipal du 8 Novembre 2021

Présents :

Mesdames : VIGNES Fabienne, Muriel CAVAILLES, Anne MORANDEIRA.

Messieurs : Denis BELARD, Daniel JEAN, Gérard ROUGE, Frédéric JEAN ;

Excusés : Mesdames : Chantal AUGÉ, Nadine LAURENS.

Monsieur Quentin MICHELON.

Secrétaire de séance : Frédéric JEAN.

Ordre du jour :

- 1) Cérémonie du 11 novembre
- 2) Document unique
- 3) Plan Communal de Sauvegarde
- 4) SIVE
- 5) Révision du contrat de location du photocopieur
- 6) Révision du contrat de contrôle de la sécurité incendie des bâtiments communaux
- 7) Harmonisation du temps de travail et la mise en œuvre du RIFSEEP dans la fonction publique territoriale :
- 8) CCAS :
- 9) PARC Naturel Régional (PNR)
- 10) Questions diverses :

Validation par le conseil municipal du précédent compte rendu, en date du 15 septembre 2020.

1) Cérémonie du 11 novembre

Déroulement de la cérémonie :

10h30 : regroupement place de la mairie

10h45 : départ du cortège vers le Monument aux Morts ;

11h00 : cérémonie au monument aux morts de Loubières ;

11h30 : cérémonie au monument aux morts de St-Jean-de-Verges ;

12h00 : vin d'honneur à la mairie de Loubières.

Les cérémonies officielles ne font pas partie des activités soumises au passe sanitaire conformément à l'article 47-1 du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire.

En revanche, si la cérémonie est suivie ou accompagnée de restauration (buffet ou cocktails), l'application du pass sanitaire s'impose, pour cette seule séquence. Le contrôle du pass sanitaire sera donc effectué à l'entrée de la salle

2) Document unique

Présentation en séance par Anne qui y a travaillé dessus. La dernière version datait de 2012. Ce document unique sert à déterminer les différents risques sur les postes de travail, d'en faire une cotation (risque fort, modéré, faible, ...) et mettre en place un plan d'action pour les prévenir. Ce travail a été réalisé pour les 4 agents de la commune.

Délibération : Le document unique est validé ce jour par le Conseil municipal.

3) Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Présentation en séance par Muriel qui y a travaillé dessus.

C'est un outil de gestion des événements de sécurité civile qui permet d'apporter à tout moment des réponses adaptées à des problèmes qui ne sont pas habituels par l'intervention de la commune pour assurer l'information, l'alerte, l'assistance et le soutien aux populations.

Il organise les missions de sauvegarde pour la protection de la population dévolues aux maires, ces missions venant en appui de l'action des services de secours.

Le PCS de la commune de Loubières :

- Créé par arrêté municipal du 03/11/2011
- Organisé en 3 grandes parties :
 - o Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
 - o L'identification des risques et le recensement des enjeux
 - o L'organisation opérationnelle
- Actualisé en 2021 avec :
 - o mise à jour des bâtiments et enjeux exposés aux risques
 - o Révision des moyens recensés
 - o Actualisation de l'annuaire opérationnel
 - o Ajout de l'arrêté préfectoral du 18/09/2020 relatif aux arrêtés de catastrophe naturelle ou technologique
 - o Mise en page (création sommaire, numérotation des pages)

Des travaux ont été réalisés pour réduire les risques et pour protéger la population :

- Travaux RTM : 2 ouvrages de protection contre le risque inondation
- Fossé pour écoulement des eaux en bordure de voirie
- Fossé pour écoulement des eaux en périmètre des zones habitables
- Emplacements réservés mis en place par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour la protection contre le risque d'inondation et la préservation des éléments de protection contre le risque inondation
- Développement maîtrisé de la commune par le PLU
- Entretien du ruisseau par le SYMAR Val d'Ariège *

Organisation opérationnelle

Cette partie du PCS comprend :

Le règlement d'emploi des moyens d'alerte

La présentation du dispositif de commandement avec :

Le directeur des opérations de secours (maire ou son remplaçant)

Le poste de commandement communal (adjoints et secrétaire)

L'équipe terrain (conseillers municipaux et personnel communal)

Les fiches réflexes (missions du dispositif de commandement)

- Les moyens recensés (moyens humains et matériels)
- Les actions à mener (surveillance, information, sécurisation, encadrement)
- Un annuaire opérationnel confidentiel
- Des annexes

Ce Plan Communal de Sauvegarde est à disposition du public à la mairie. Il sera également très prochainement sur le site internet de la commune.

Délibération : le PCS est adopté.

4) SIVE

La Présidence est assurée par la commune de Loubières pour une durée de 2 ans.
Fabienne VIGNES en est la nouvelle Présidente.

2 vice-présidentes sont également nommées : Emilie Lacroix (Crampagna) et Joëlle Sabatier (Saint-Jean de-Verges).

Les 3 maires sont systématiquement invités au bureau du SIVE.

Le projet éducatif du SIVE est en cours de validation (déposé à la préfecture)

Le SIVE a pour projet de mettre en place une assurance statutaire afin de limiter les surcharges financières dans le cadre d'arrêts maladie.

La masse salariale des agents du SIVE a fortement augmentée.

5) Révision du contrat de location du photocopieur

Le contrat actuel avec la Société Bureau (Pamiers) pour un copieur laser, engagement avec banque Grienket fin de contrat en octobre 2022 (contrat / 21 trimestres soit 5.25 ans).

Nous sommes actuellement sur :

- Location : 65 € HT/mois ;
- Connectique : 13 €/mois ;
- Copie noir et blanc à 0.0052€/u ;
- Copie couleur à 0.051€ à l'unité ;
- Garantie totale sur site, durant le contrat, comprenant pièces, main d'œuvre, déplacements et consommables (hors papier et agrafes).

Nouvelle proposition, avec une prolongation du contrat de 21 mois ainsi que d'un nouveau copieur de même type et de nouvelle génération :

- Location : 65€ HT/mois ;
- Connectique : 13 €/mois ;
- Copie noir et blanc à 0.0045€/u
- Copie couleur à 0.045€/u ;
- Garantie totale sur site, durée du contrat, comprenant pièces, main d'œuvre, déplacements et consommables (hors papier et agrafes).

La société VELA (Foix) a été contactée pour le même type de matériel :

Rachat du contrat à la Société Bureau 1 360.90€ payé / VELA

- Location : 92€ HT/mois ;
- Copie noir et blanc à 0.0030€/u ;
- Copie couleur à 0.030€/u ;
- Garantie totale sur site, durée du contrat, comprenant pièces, main d'œuvre, déplacements et consommables (hors papier et agrafes) offerte.

Le conseil municipal décide de rester sur le contrat actuel jusqu'à la date d'échéance (octobre 2022). En parallèle nous lançons une consultation au printemps prochain pour une mise en concurrence.

6) Révision du contrat de contrôle de la sécurité incendie des bâtiments communaux

Une fois par an, les extincteurs et le système d'alarme doivent être vérifiés par un spécialiste agréé pour garantir leur efficacité en cas d'incendie.

Ce professionnel doit vérifier notamment la conformité avec la réglementation en vigueur. Chaque maintenance sera notifiée dans le registre de sécurité incendie et notée sur une étiquette collée sur l'extincteur.

L'entreprise SICLI est actuellement en charge de cette opération sans contrat (mairie), ni d'actualisation des prix annuel des interventions.

Pour maîtriser les charges de fonctionnement la mairie a mis un terme au contrat de cette entreprise, le 1 octobre 2021.

Il a été engagé une consultation avec les entreprises SICLI et APSI.

La remise des offres devait être effectuée avant le 25 octobre 2021. Il était demandé de renseigner un bordereau des prix unitaires et un bordereau d'une estimation prévisionnelle (annuel).

Délibération : nous retenons la proposition d'APSI.

7) Harmonisation du temps de travail et la mise en œuvre du RIFSEEP dans la fonction publique territoriale :

La loi du 6/08/2019 a abrogé la disposition de l'article 7-1 de la loi du 26/01/1984 qui permettait légalement aux collectivités de maintenir, sous certaines conditions, un régime de temps de travail dérogatoire à la règle des 1607 heures.

Ainsi les communes ont jusqu'au 1/01/2022 pour définir les nouvelles règles, relatives au temps de travail, afin d'appliquer la règle des 1607 heures.

La préfecture nous demande de bien vouloir, avant le 15/11/2021 :

-De transmettre une délibération concernant l'application du RIFSEEP ;

La délibération a déjà été prise lors du Conseil Municipal en date du 15 Mai 2018.

-De confirmer que l'on applique le régime du temps de travail de 1607 heures.

Les agents de la commune sont tous à temps partiels.

Délibération : réponse au questionnement de la préfecture

8) CCAS :

Pour information, il a été décidé lors de la dernière réunion du CCAS en date du 21 Octobre de reconduire cette année les colis de fin d'année pour les Loubiérois(es) de 75 ans et plus (31 personnes). Le prestataire sera le même que l'an dernier.

En raison des risques sanitaires, il n'y aura pas de rencontres festives en fin d'année. La distribution s'effectuera directement aux domiciles des personnes concernées.

9) PARC Naturel Régional (PNR)

Compte-rendu de la dernière réunion du PNR par Muriel CAVAILLES (16 septembre 2021)

A l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la précédente réunion
- 2) Elections au bureau pour le collège du Département et de la Région (4 délégués pour chaque collège)
- 3) Election du Président
- 4) Délégations au bureau et au Président
- 5) Révision de la Charte du PNR : contribution du Conseil scientifique

Le Conseil scientifique a notamment pour rôle de développer des expérimentations et des actions de recherche appliquée sur le territoire. Il a également pour mission d'informer et de sensibiliser les habitants aux travaux ainsi engagés.

Il a contribué à la réflexion sur le renouvellement de la Charte par la production d'un document intitulé « Ressources et prospective territoriales ». Ce document a été présenté en séance.

- 6) Révision de la Charte : « approbation du livre blanc »

La révision de la charte a été délibérée le 7 octobre 2020. Elle va durer plusieurs années. La phase de rédaction, en cours, du nouveau projet de territoire est prévue jusqu'en juin 2022. Lors de la réunion du Comité Syndical du 16 septembre 2021, le livre blanc a été présenté aux élus. Cette présentation a été suivie d'un débat et d'un vote.

Le livre blanc est la matrice du projet de charte du PNR. Il présente les fondements du projet politique pour le territoire du PNR et les principales modalités de sa mise en œuvre

- 7) Fonctionnement du Syndicat

10) Questions diverses :

- Gérard Rougé ne souhaite plus être délégué en charge des travaux.
- Fond de Concours de la Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes : les entreprises titulaires du marché « entretien voirie » ont augmenté en moyenne leurs prix de 5 %.
- Point de situation sur les impayés locatifs.
- Prochain bulletin communal : parution en janvier 2022.
- Un panneau « 30 Rappel » a été posé chemin de la Frau, dans le sens de la sortie du village.
- Bâtiment « lavoir » : Plantation d'automne à réaliser dans les jardinières et les espaces alloués.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 8 Décembre à 18h30

Séance terminée à 21h15

Le secrétaire de séance,

Frédéric JEAN

